



Par courriel, SDÉ et messenger

Le 29 janvier 2016

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Gourami Kakhadze
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3511
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : kakhadze.gourami@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'adoption de normes de fiabilité / Suivi de la décision D-2015-198
Votre dossier : R-3906-2014
Notre dossier : R050153 JOT

Chère consœur,

Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur de la fiabilité** ») donne suite à la décision D-2015-198 rendue le 9 décembre 2015 dans le dossier mentionné en objet (la « **Décision** »). Cette décision contient la conclusion suivante :

FIXE au 1er février 2016 la date de dépôt des normes et de leur Annexe respective adoptées et mises en vigueur dans la présente décision, modifiées afin d'y indiquer leur date d'adoption ainsi que leur date de mise en vigueur;

Le Coordonnateur de la fiabilité dépose les normes de fiabilité adoptées par la Régie dans sa décision D-2015-198, aux pièces suivantes :

- HQCMÉ-5 : Document 1 Normes de fiabilité (version française)
- HQCMÉ-5 : Document 2 Normes de fiabilité (version anglaise)

Les originaux vous parviendront sous peu.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Gourami Kakhadze*

GOURAMI KAKHADZE, avocat

p. j.

GK/sg

c. c. Intervenants (par courriel seulement)